

1A Instructions de remplissage du questionnaire

Pour chaque fiche, les instructions de remplissage sont inscrites sur le côté ou sur le rabat de la fiche, veuillez lire attentivement ces instructions.

Instructions de remplissage de la fiche 1

La fiche 1A permet l'identification des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale. Les zones pré-imprimées peuvent être erronées, dans ce cas veuillez inscrire les modifications dans les zones prévues à cet effet.

A. IDENTIFICATION

• **Structure**

		MODIFICATIONS ÉVENTUELLES
N° FINESS OU D'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE		<input type="text"/>
N° SIRET		<input type="text"/>
NOM OU RAISON SOCIALE		<input type="text"/> <input type="text"/>
ADRESSE		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> CP : <input type="text"/> Ville : <input type="text"/>
TÉLÉPHONE		<input type="text"/>
CATÉGORIE		<input type="text"/>
LIBELLÉ DE LA CATÉGORIE		<input type="text"/> <input type="text"/>
POUR LES PENSIONS DE FAMILLE, ÊTES-VOUS RÉSIDENCE ACCUEIL ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
N° FINESS ENTITÉ JURIDIQUE		<input type="text"/>
NOM OU RAISON SOCIALE		<input type="text"/> <input type="text"/>
STATUT JURIDIQUE (1)		<input type="text"/>

(1) Si votre statut juridique n'est pas renseigné, merci de l'indiquer à partir de la nomenclature simplifiée suivante :

0A	Commune
0B	Autres collectivités territoriales (département, région...)
1A	Centre communal d'action sociale
2A	Autre établissement public
6A	Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique
6B	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
6C	Autre association, fondation et congrégation
6D	Autre organisme privé à but non lucratif (organismes mutualistes...)
7A	Organisme privé à caractère commercial
9A	Autre

B. PERSONNE AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE

Nom	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Fonction	<input type="text"/>	Adresse électronique	<input type="text"/> @ <input type="text"/>

RETOUR DES QUESTIONNAIRES

Chaque fiche est imprimée en trois exemplaires autocopiants. Conserver le troisième exemplaire et renvoyer les autres à l'adresse suivante :

EN CAS DE DIFFICULTÉ, VOUS POUVEZ CONTACTER

- **HOTLINE** : Tél. : 01.71.25.00.11

- **Adresse électronique** : hotline_enqueteES@ipsos.com

2A Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1A) :

La **fiche 2A** a pour objectif de décrire les capacités et l'activité des établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale.
Si vous éprouvez des difficultés à renseigner cette fiche, une hotline est à votre disposition (coordonnées sur la fiche 1A).

A. DESCRIPTION DES PLACES

Type de places	Places permanentes										Nombre de places hivernales ou grand froid en 2012
	Capacité installée permanente au 15/12/2012 (*)	dont places financées en totalité par l'ALT	dont places financées partiellement par l'ALT	dont places avec une dotation globale de fonctionnement (DGF)	Effectifs présents sur les places permanentes au 15/12/2012	dont enfants ou adolescents de moins de 16 ans au 15/12/2012	Jours d'ouverture effective en 2012	Nuitées réalisées en 2012	Entrées en 2012	Sorties en 2012	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Ensemble des places											
Répartition par type de places											
Places d'insertion											
Places de stabilisation											
Places d'urgence											
Places en logement accompagné											
Autres places d'hébergement											
Places hors hébergement											

(*) **Places permanentes** : Une place est dite permanente si elle est ouverte toute l'année (ou durant toute la période d'ouverture de la structure).

• TYPES DE PLACES

PLACES D'INSERTION : Places relatives à un hébergement dans la durée de personnes confrontées à des difficultés sociales. Cet hébergement est associé à des actions socio-éducatives en vue d'aider les personnes accueillies à retrouver leur autonomie personnelle et sociale.

PLACES DE STABILISATION : Places relatives à un hébergement, ouvert 24h/24h, avec un accompagnement social, qui doit permettre aux personnes fortement désocialisées, éloignées de l'insertion, de se stabiliser.

PLACES D'URGENCE : Places relatives à un hébergement temporaire, avec une prise en charge immédiate et inconditionnelle, y compris places de transit pour les demandeurs d'asile.

PLACES EN LOGEMENT ACCOMPAGNÉ : Modalité de logement associant logements privatifs, espaces collectifs et services collectifs. Les occupants de ces logements, que leur occupation soit temporaire ou plus durable, versent une redevance ou un loyer et ont un statut d'occupation (bail ou titre d'occupation) avec garanties de maintien dans les lieux et bénéfice des aides au logement.

AUTRE PLACES D'HÉBERGEMENT : Places d'hébergement ne relevant ni de l'insertion à proprement parler, ni de la stabilisation, ni de l'urgence. Par exemple : places de CADA, accueil mère-enfant...

PLACES HORS HÉBERGEMENT : Activités hors hébergement pour lesquelles, pour des raisons administratives, il est habituel de rendre compte de l'activité avec un nombre de places. **Exemples** : insertion par l'activité économique, activités de veille sociale, accompagnement social dans le logement, équipes mobiles, activités professionnelles en atelier, services d'accueil et d'orientation. Ces places doivent être comprises dans le total de places figurant sur l'arrêté de référence de l'établissement.

• COLONNES 1 à 11

(1) CAPACITÉ INSTALLÉE PERMANENTE : Nombre total de places permanentes disponibles et de places temporairement indisponibles (pour travaux par exemple), y compris en hébergement diffus (comme les chambres d'hôtel). L'unité de référence est la place, qu'elle soit destinée à un adulte ou à un enfant. Lorsqu'il s'agit d'un appartement, compter le nombre de personnes que cet appartement est susceptible d'accueillir.

(2) DONT PLACES FINANCÉES EN TOTALITÉ PAR L'ALT : Nombre de places, parmi les places permanentes, financées exclusivement par l'Aide au logement temporaire (ALT).

(3) DONT PLACES FINANCÉES PARTIELLEMENT PAR L'ALT : Nombre de places, parmi les places permanentes, financées une partie de l'année seulement par l'Aide au logement temporaire (ALT).

(4) DONT PLACES AVEC UNE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) : Nombre de places, parmi les places permanentes, qui sont financées par une dotation globale de fonctionnement (DGF - délivrée par la DRJSCS et l'État).

(5) EFFECTIFS PRÉSENTS : Nombre de personnes - enfants et adultes - accueillies sur les places permanentes (y compris les personnes temporairement absentes, par exemple pour hospitalisation). Si une famille est prise en charge, on comptera le nombre de personnes qui la composent.

(8) NUITÉES RÉALISÉES EN 2012 : Nombre de nuits pendant lesquelles les places ont été occupées ou réservées. Par exemple, si 10 places ont été occupées toute l'année et 2 places pendant 300 nuits, il faut indiquer 4 260 nuitées réalisées (10×366 + 2×300).

(9) ENTRÉES EN 2012 : Nombre d'entrées dans la section en 2012. Si une personne est sortie de l'établissement sans que sa place soit conservée, puis a été à nouveau hébergée en 2012, il faut compter une nouvelle entrée. En revanche, il ne faut pas comptabiliser les réadmissions si la place a été conservée, par exemple après hospitalisation ou vacances.

(10) SORTIES EN 2012 : Nombre de sorties définitives en 2012. Une sortie est dite définitive si la place n'a pas été conservée pour la personne, même si la personne a été à nouveau hébergée en 2012.

Attention : il faut tenir compte des mouvements d'un type d'hébergement vers un autre au sein d'un même établissement. Par exemple, un passage d'une place de stabilisation à une place d'insertion compte pour une sortie de stabilisation et une entrée en insertion.

(11) NOMBRE DE PLACES HIVERNALES OU GRAND FROID : Nombre maximum de places supplémentaires que la structure peut ouvrir en période hivernale ou lors des plans "grand froid".

ES 2012 : ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES EN FAVEUR DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ SOCIALE EN 2012

B. MODALITÉS D'HÉBERGEMENT OU DE LOGEMENT (UNIQUEMENT POUR LES PLACES PERMANENTES)

Modalités d'hébergement ou de logement	HÉBERGEMENT REGROUPE AU 15/12/2012			HÉBERGEMENT DIFFUS/ÉCLATÉ AU 15/12/2012		
	Nombre d'unités	Nombre de places	Effectifs présents (enfants et adultes)	Nombre d'unités	Nombre de places	Effectifs présents (enfants et adultes)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Chambre individuelle (hors chambre d'hôtel)						
Chambre aménagée pour couples et familles						
Chambre partagée entre plusieurs adultes hors couples et familles (quatre lits au maximum)						
dont chambres à deux lits						
dont chambres à trois lits						
dont chambres à quatre lits						
Dortoir (salle commune contenant au moins 5 lits)						
Studio ou logement de type T1						
Appartement ou maison de type T1' ou T1bis						
Appartement ou maison de type T2						
Appartement ou maison de type T3						
Appartement ou maison de type T4 ou plus						
Chambre d'hôtel						
Total						

Seules les **places permanentes d'hébergement** (partie A, colonne 1 - sauf ligne "Places hors hébergement") doivent être décrites.

Les places d'hébergement regroupé et les places d'hébergement diffus (définitions ci-dessous) doivent être décrites séparément.

HÉBERGEMENT REGROUPE : Hébergement de type foyer, au sein même de l'établissement, y compris les logements indépendants situés dans l'établissement.

HÉBERGEMENT DIFFUS/ÉCLATÉ : Hébergement hors de l'établissement, dans des logements ou chambres dispersés dans le logement ordinaire ou l'habitat social, y compris en foyer de jeunes travailleurs ou foyer de travailleurs migrants, ou encore en chambre d'hôtel.

Pour chaque modalité d'hébergement ou de logement, inscrire le nombre d'unités (chambres ou logements) et le nombre places dont la structure dispose (colonnes 1, 2, 4 et 5) ainsi que le nombre de personnes hébergées dans ces chambres ou logements (colonnes 3 et 6).

Attention : la somme des totaux du nombre de places en hébergement regroupé (colonne 2) et du nombre de places en hébergement diffus (colonne 5) doit correspondre à la capacité installée permanente pour l'ensemble des places d'hébergement de la partie A colonne 1. Il en va de même pour les effectifs présents (colonnes 4 et 6), qui doivent correspondre à la partie A colonne 5.

C. SERVICES ET PRESTATIONS PROPOSÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT

EXISTENCE DE SERVICES OU PRESTATIONS AU 15/12/2012	Oui	Non
Alimenter		
Restauration collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration individuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution de produits alimentaires, de bons alimentaires, de tickets restaurant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à des produits alimentaires à coût réduit ou issus de l'autoproduction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aider matériellement ou financièrement		
Accès à des consignes ou bagageries	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution de vêtements, couvertures, duvets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au transport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procurer un accès à l'hygiène ou à des soins immédiats		
Accès à l'hygiène (douches, machines à laver, etc.) y compris sans hébergement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à des soins immédiats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

EXISTENCE DE SERVICES OU PRESTATIONS AU 15/12/2012	Oui	Non
Accueillir		
Crèche, jardin d'enfants ou garderie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre d'enfants pris en charge au 15/12/2012 : <input type="text"/>		
Chenil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construire un parcours d'autonomie		
Domiciliation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide aux démarches administratives et juridiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagnement vers l'emploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagnement vers ou dans le logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Service de suite		
Accompagnement à la santé et aux soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagnement à la parentalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagnement à la vie sociale (culture, loisirs, sports)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FICHE 2A : ACTIVITÉ

D. AUTRES ACTIVITÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT

EXISTENCE D'AUTRES ACTIVITÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT AU 15/12/2012	Oui	Non
Activités professionnelles en atelier (y compris AVA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre de personnes prises en charge au 15/12/2012 : <input type="text"/>		
Insertion par l'activité économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre de personnes prises en charge au 15/12/2012 : <input type="text"/>		
Accueil de jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre de personnes prises en charge au 15/12/2012 : <input type="text"/>		
Halte de nuit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre de personnes prises en charge au 15/12/2012 : <input type="text"/>		
Service d'accueil orientation (SAO)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Équipe mobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
115	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE OU DE CONCERTATION

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE OU DE CONCERTATION	Oui	Non
Existe-t-il un conseil de la vie sociale, un conseil de concertation ou un équivalent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, Combien y a-t-il eu de réunions en 2012 ? <input type="text"/>		

E. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

	Oui	Non
L'établissement héberge t-il ou loge t-il des publics particuliers en priorité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Si oui, lesquels (plusieurs réponses possibles) :</i>		
Personnes sortant de prison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes relevant de mesures judiciaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes auteurs de violences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes confrontées à l'alcoolisme, aux toxicomanies ou à d'autres dépendances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes sortant d'établissement psychiatrique ou souffrant de troubles psychiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes souffrant de troubles du comportement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes souffrant de pathologies lourdes et invalidantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Femmes victimes de violence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Femmes enceintes ou mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes prostituées, en danger ou sortant de prostitution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes (moins de 25 ans)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes vieillissantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réfugiés statutaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Demandeurs d'asile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'établissement accepte-t-il des personnes accompagnées d'animaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'établissement reçoit-il un financement du conseil général (de type Aide sociale à l'enfance) pour l'accueil de femmes enceintes ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'établissement reçoit-il un financement du ministère de la Justice pour l'accueil de sortants de prison ou de personnes relevant de mesures judiciaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'établissement reçoit-il un financement du ministère de la Santé pour l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FICHE 2A : ACTIVITÉ

• SERVICES ET PRESTATIONS

Restauration collective

Possibilité pour les personnes, hébergées ou non, de prendre un repas, préparé sur place ou livré, en commun au sein de l'établissement.

Restauration individuelle

Possibilité pour les personnes de faire la cuisine elles-mêmes dans un espace partagé ou non.

Accès à des soins immédiats

Transport et accompagnement immédiat vers la médecine de ville ou les hôpitaux, orientation ou délivrance de premiers secours ou premiers soins, lien avec les équipes mobiles de psychiatrie.

Domiciliation

Service rendu aux personnes sans domicile stable leur permettant de disposer d'une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux et d'y recevoir leur courrier.

Aide aux démarches administratives et juridiques

Aide à la constitution de dossiers ou à la compréhension des démarches, procédures ou droits relatifs à l'état civil, la citoyenneté, l'accès au logement et aux aides, aux conditions de séjour et statut des personnes étrangères, aux questions de justice et de droit à la famille, l'accès aux services bancaires, etc.

Accompagnement vers l'emploi

Aide face aux difficultés matérielles, sociales et psychologiques qui handicapent le retour au travail, orientation et accompagnement, y compris physiquement, vers Pôle emploi, les missions locales, les structures d'insertion, les organismes de formation, les employeurs, etc.

Accompagnement vers ou dans le logement

Aide à la constitution d'un dossier de demande de logement, à la recherche d'un logement, à la mobilisation des aides au logement, accompagnement social dans le logement, aide au respect des règles de vie en habitat collectif, médiation en cas d'incident de parcours, etc., quel que soit le mode de financement.

Service de suite

Service intervenant en dehors de l'établissement pour accompagner et soutenir dans leur nouveau cadre de vie ou de travail des personnes qui ont été hébergées et dont la situation nécessite, pour un temps, le prolongement de l'accompagnement.

Accompagnement à la santé et aux soins

Éducation à la santé, recherche d'un climat de confiance nécessaire à l'acceptation d'une démarche de soin, propositions de bilans de santé, orientation et accompagnement, y compris physiquement, vers des prises en charge sanitaires adaptées.

Accompagnement à la parentalité

Accompagnement des familles dans leur rôle éducatif, par des animations collectives, des groupes de paroles, du conseil individualisé, orientation et accompagnement vers les professionnels sociaux et sanitaires de la petite enfance, aide à la scolarisation.

Accompagnement à la vie sociale (culture, loisirs, sports)

Ateliers d'écriture et d'expression, organisation de temps collectifs (ateliers artistiques, vacances, sorties culturelles, sport...), accompagnement personnalisé tenant compte des situations d'anxiété et de non demande.

• ACTIVITÉS

Activités professionnelles en atelier et adaptation à la vie active

Actions ayant pour but d'apprendre ou réapprendre les règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Elles s'adressent à des personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier en raison d'un cumul de difficultés, notamment sociales, professionnelles ou liées à leur état de santé et qui, pour ce motif n'ont pas vocation à bénéficier des aides à l'insertion par l'activité économique. L'adaptation à la vie active est régie par le décret n° 2001-576 du 3 juillet 2001.

Insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle s'exerce au sein d'entreprises d'insertion, d'entreprises de travail temporaire d'insertion, d'associations intermédiaires ou encore de chantiers ou d'ateliers d'insertion. L'insertion par l'activité économique est régie par l'article L.5132 du Code du travail.

Accueil de jour / halte de nuit

Accueil sans hébergement permettant à une personne de se rendre dans l'établissement afin de disposer d'un vestiaire, de prendre une douche, d'avoir un contact avec un travailleur social, etc.

Service d'accueil orientation (SAO)

Le SAO est une composante du dispositif de veille sociale. Il s'agit d'un guichet (accueil physique) inscrit dans un réseau partenarial de prise en charge des personnes en grande difficulté. Il assure le premier entretien avec la personne et initie son parcours.

Équipe mobile

Maraude ou équipe de rue chargée d'entrer en contact avec les personnes qui ne formulent pas de demande explicite ou n'utilisent pas les dispositifs alors qu'elles sont à la rue.

115

Ligne téléphonique d'accueil et d'aide aux personnes sans-abri et en grande difficulté, gratuite et disponible 24h/24h.

Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Le SIAO a vocation, sous l'autorité de l'État, à disposer d'une vision exhaustive du parc d'hébergement et de logement. Il centralise les demandes de prise en charge et oriente les personnes sans-abri ou risquant de l'être vers la solution la plus adaptée à leur situation.

• CONSEIL DE LA VIE SOCIALE OU DE CONCERTATION

Conseil de la vie sociale, conseil de concertation ou équivalent

Le conseil de la vie sociale, ou conseil de concertation pour les pensions de famille, est constitué de représentants des personnes hébergées par l'établissement, qui peuvent y siéger accompagnées de leur représentant légal lorsqu'elles en ont un, et de représentants des professionnels et des gestionnaires de l'établissement. Il a pour but de donner son avis et faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Le conseil de la vie sociale est régi par le décret 2004-287 du 25 mars 2004.

3A Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1A) :

PERSONNEL AU 31/12/2012 : Effectif <input type="text"/>	Équivalent temps plein <input type="text"/>	, <input type="text"/>	Numéro de fiche 3A : <input type="text"/>	Nombre de fiches 3A renseignées : <input type="text"/>
--	--	------------------------	--	---

La **fiche 3A** a pour objectif de décrire le personnel en fonction le 31/12/2012.

Inclure, quel que soit le budget utilisé :

- ↳ le personnel en congé ou en disponibilité depuis moins de 6 mois au 31/12/2012 ;
- ↳ le personnel remplaçant les titulaires en congé ou en disponibilité depuis 6 mois ou plus au 31/12/2012 ;
- ↳ le personnel en contrat aidé ou en alternance ;
- ↳ le personnel en contrat à durée déterminée ou intérim, sauf s'il remplace une personne en congé ou en disponibilité depuis moins de 6 mois ;
- ↳ les congréganistes non salariés ;
- ↳ le personnel mis à disposition de l'établissement ;
- ↳ le personnel des CCAS ou de la mairie qui gère l'établissement sur son poste de travail ;
- ↳ le personnel payé par l'établissement à la vacation ou sous forme d'honoraires.

Exclure :

- ↳ le personnel en congé ou en disponibilité depuis 6 mois ou plus au 31/12/2012 ;
- ↳ le personnel remplaçant les titulaires en congé ou en disponibilité depuis moins de 6 mois au 31/12/2012 ;
- ↳ les personnes suivies ou accueillies par le service ou l'établissement, même si elles y exercent une activité professionnelle en relation avec le fonctionnement de l'établissement ou du service ;
- ↳ le personnel à la charge du public accueilli (médecins ou personnels paramédicaux libéraux rendant visite à leurs patients et payés directement par eux) ;
- ↳ le personnel des sociétés de sous-traitance ;
- ↳ les bénévoles ;
- ↳ les stagiaires (sauf stagiaires fonctionnaires) et les volontaires civils.

Si le nombre de personnes à décrire est supérieur à 25, on utilisera plusieurs fiches 3 en les numérotant.

AVANT DE REMPLIR LE TABLEAU, LISEZ ATTENTIVEMENT LES LISTES DE CODES CI-DESSOUS ET SUR LE RABAT.

- **Fonction principale exercée (colonne 4) :** Indiquer la fonction exercée, que la personne soit titulaire d'un diplôme ou non. Si une personne exerce plusieurs fonctions au sein de l'établissement, indiquer celle qui lui prend le plus de temps, sauf pour les directeurs, pour qui la fonction de direction primera.

Code	Fonction exercée
I. PERSONNEL DE DIRECTION	
01	Directeur ou responsable de l'établissement
02	Directeur adjoint, attaché de direction, économiste
03	Agent administratif ou personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)
04	Autre personnel de direction, de gestion et d'administration
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX	
05	Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine...)
06	Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier...)
07	Surveillant de nuit
08	Maître de maison
09	Autre personnel des services généraux
III. PERSONNEL D'ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL	
On appelle personnel d'encadrement sanitaire et social le personnel qui exerce, dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement auprès d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical.	
10	Chef des services généraux et des services documentation/informatique
11	Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement
12	Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement
13	Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement
14	Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement
15	Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement
16	Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement
17	Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement
18	Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif
19	Autre cadre de service pédagogique et social
20	Cadre infirmier DE et autorisé ou puéricultrice ayant une fonction d'encadrement
21	Cadre infirmier psychiatrique
22	Autre cadre de service paramédical
23	Autre personnel d'encadrement
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL	
Enseignement	
24	Éducateur scolaire
25	Instituteur spécialisé ou professeur des écoles spécialisé
26	Instituteur ou professeur des écoles
27	Enseignant du second degré - Enseignement général (y compris EPS)
28	Enseignant du second degré - Enseignement professionnel
29	Moniteur EPS ou éducateur sportif
30	Maître auxiliaire ou enseignant contractuel

Code	Fonction exercée
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL (suite)	
Travail	
31	Éducateur technique spécialisé
32	Éducateur technique
33	Moniteur d'atelier
34	Professeur technique de l'enseignement professionnel
Éducation spécialisée	
35	Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ
36	Moniteur éducateur
37	Éducateur de jeunes enfants
38	Aide médico-psychologique
Accompagnement familial, juridique et autre	
39	Assistant familial ou maternel
40	Éducateur familial
41	Hôte de pension de famille
42	Assistant de service social
43	Moniteur d'enseignement ménager
44	Conseiller en économie sociale familiale
45	Technicien de l'intervention sociale et familiale
46	Animateur social
47	Médiateur social
48	Juriste
49	Autre personnel éducatif, pédagogique ou social
V. PERSONNEL MÉDICAL	
50	Psychiatre
51	Pédiatre
52	Autre médecin spécialiste
53	Médecin généraliste
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL	
54	Psychologue
55	Infirmier DE et autorisé
56	Infirmier psychiatrique
57	Puéricultrice
58	Aide-soignant
59	Auxiliaire de puériculture
60	Autre personnel paramédical
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	
61	En attente de formation d'éducateur spécialisé
62	En attente de formation de moniteur éducateur
63	En attente de formation d'aide médico-psychologique
64	En formation d'éducateur spécialisé
65	En formation de moniteur éducateur
66	En formation d'aide médico-psychologique
67	Autre personnel en formation ou en attente de formation

N° d'ordre de la personne	Sexe (masculin = 1 féminin = 2)	Année de naissance					Fonction principale exercée		Année d'entrée dans l'établissement					Fonction publique ou convention		Statut ou type de contrat		Diplôme ou corps statutaire pour les fonctions principales grisées dans la nomenclature	Équivalent temps plein (ETP)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)			
<i>Exemple : Un couple d'hôtes de pension de famille comprenant une femme, titulaire d'un CAFERUIS et responsable de l'établissement, et un homme. Par ailleurs, un agent vient faire le ménage, mais se partage entre cinq établissements</i>																			
001	2	1	9	6	7	0	1	2	0	0	9	0	6	0	4	0	3	1	, 0 0
002	1	1	9	7	1	4	1	2	0	0	9	0	6	0	4			1	, 0 0
003	1	1	9	6	2	0	5	2	0	1	1	0	6	0	4			0	, 2 0
001																			,
002																			,
003																			,
004																			,
005																			,
006																			,
007																			,
008																			,
009																			,
010																			,
011																			,
012																			,
013																			,
014																			,
015																			,
016																			,
017																			,
018																			,
019																			,
020																			,
021																			,
022																			,
023																			,
024																			,
025																			,

• **Bénévolat :**

L'établissement ou service dispose-t-il, pour mener à bien son activité, de l'intervention régulière de bénévoles ? Oui Non

↳ Si oui, combien de bénévoles sont intervenus (hors conseil d'administration) au cours du mois de décembre 2012 ?.....

Type d'activité	Volume d'intervention des bénévoles (*)				
	Très importante	Assez importante	Peu importante	Marginale	Aucune
Administration, gestion, logistique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil (du public, de jour...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éducation (soutien scolaire, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, formation...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration (aide aux repas, distribution alimentaire, restaurant social...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités relatives à l'hébergement (en hébergement d'urgence, d'insertion...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagnement, visites, suivi social (y compris parrainage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justice (accès aux droits, service juridique...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animation, culture, loisir, sport, camp d'été	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Divers (insertion par l'activité économique, gestion, santé...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(*) Cocher la case correspondante.

• **Fonction publique ou convention (colonne 6) :**

En général, une même convention par établissement ou service.

Code	Fonction publique ou convention
I. Fonction publique	
01	Fonction publique hospitalière (Titre IV), y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires
02	Fonction publique territoriale (Titre III), y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires
03	Fonction publique d'État (Titre II), y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires
II. Convention collective	
04	Convention collective nationale de 1951
05	Convention collective nationale de 1965
06	Convention collective nationale de 1966
07	Convention collective de l'Union des caisses nationales de Sécurité Sociale (UCANSS)
08	Accords spécifiques CHRS du SYNEAS
09	Convention Croix-Rouge
10	Convention collective unique
11	Autre convention collective
III. Autre personnel	
12	Accord d'établissement
13	Ni accord d'établissement ni convention collective
14	Congréganistes non salariés

• **Statut ou type de contrat (colonne 7) :**

Code	Statut ou type de contrat
I. Fonction publique	
01	Titulaire
02	Fonctionnaire stagiaire ou fonctionnaire-élève
03	Agent non-titulaire (contractuel, vacataire, auxiliaire)
II. Convention collective ou autre accord	
04	Contrat à durée indéterminée (CDI)
05	Contrat à durée déterminée (CDD)
06	Intérim
07	Vacation ou honoraires
08	Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
III. Emploi aidé	
09	Contrat unique d'insertion (CUI-CIE, CUI-CAE, CAE-DOM)
10	Autre contrat aidé

• **Équivalent temps plein (colonne 9) :** Rapporter le temps de travail hebdomadaire de l'employé au temps de travail statutaire de la profession considérée, sans compter les heures supplémentaires. L'ETP obtenu doit être inférieur ou égal à 1,00. Le temps de travail hebdomadaire statutaire est généralement de 35h ou 39h - sauf par exemple pour les professeurs des écoles (26h) ou les professeurs certifiés (18h).

Attention : Si l'employé travaille dans plusieurs établissements, compter le temps passé dans l'établissement. Par exemple, un jour par semaine, donne 0,2 ETP. Si l'employé exerce plusieurs fonctions dans l'établissement, tenir compte du temps de travail total - toutes fonctions confondues. Les contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation) comptent pour 1,00.

Exemples : Pour un éducateur travaillant à mi-temps dans l'établissement, on inscrira 0,50 dans la colonne 9. Pour un psychologue à la vacation travaillant 3h par semaine, on inscrira 0,09 (=3/35) dans la colonne 9 si le temps de travail est de 35h et 0,08 (=3/39) si le temps de travail est de 39h. Pour un travailleur à temps plein consacrant 3/4 de son temps à la fonction de directeur et 1/4 à la fonction d'éducateur spécialisé, on inscrira 1,00 dans la colonne 9.

• **Diplôme ou corps statutaire (colonne 8) :**

À renseigner uniquement pour les personnes exerçant principalement l'une des fonctions grisées dans la nomenclature des fonctions exercées (colonne 4)

Code	Diplôme ou corps statutaire
Directeur, directeur adjoint ou chef de service éducatif (fonctions principales codées 01, 02 ou 18)	
01	CAFDES (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou service d'intervention sociale)
02(*)	D3S ou DESSMS (Corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux - pour les personnels de la fonction publique uniquement)
03	CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale)
04	DEIS (Diplôme d'État d'ingénierie sociale) ou DSTS (Diplôme supérieur du travail social)
05	Autre diplôme de niveau I (supérieur à la maîtrise / master 1)
06	Autre diplôme de niveau II (comparable à la licence ou maîtrise / licence 3 ou master 1)
07	Diplôme de niveau III (DUT, BTS ou fin de premier cycle de l'enseignement supérieur, DEUG, DEUST / licence 2)
08	Diplôme de niveau IV ou V (baccalauréat ou inférieur)
09	Aucun diplôme
Animateur social (fonction principale codée 46)	
10	DEJEPS (Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ou DEFA (Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation)
11	DUT carrière sociale option animation sociale et socioculturelle (CS ASSC) BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ou BEATEP (Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse)
12	Autre diplôme ou brevet relatif à l'animation
13	Aucun diplôme ou brevet relatif à l'animation
14	Éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, aide médico-psychologique, éducateur familial (fonctions principales codées 14, 15, 35, 36, 37, 38, 40)
15	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
16	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
17	Diplôme d'État de moniteur éducateur
18	Diplôme d'État d'aide médico-psychologique
19	Autre diplôme relatif à l'intervention sociale
20	Aucun diplôme relatif à l'intervention sociale

(*) Si un directeur appartient au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ET détient un CAFDES, alors on codera 01.

4A Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1A) :

Numéro de fiche 4A : Nombre de fiches 4A renseignées :

La **fiche 4A** a pour objectif de décrire les personnes - adultes et enfants - hébergées ou logées au 15 décembre 2012 sur les places permanentes hors places d'urgence des établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale.

Attention : Les personnes hébergées sur des places d'urgence ne doivent pas être décrites ici.

En revanche, les personnes hébergées dans une section d'accueil mère-enfant d'un établissement accueillant des enfants et jeunes adultes bénéficiaires d'une protection administrative ou judiciaire doivent être décrites sur cette fiche.

On vérifiera que le nombre de personnes décrites pour un type d'hébergement ou de logement donné est identique à celui déclaré comme "effectifs présents au 15/12/2012" dans la fiche 2A (tableau A, colonne 5).

Si le nombre de personnes à décrire est supérieur à 25, on utilisera plusieurs fiches 4A en les numérotant.

AVANT DE REMPLIR LE TABLEAU, LISEZ ATTENTIVEMENT LES LISTES DE CODES CI-DESSOUS ET SUR LE RABAT.

Composition de la famille ou du groupe (colonne 2) :

On considère comme une famille ou un groupe les personnes hébergées ensemble après avoir formulé conjointement leur demande d'hébergement.

Code	Composition de la famille ou du groupe
1	Personne seule
2	Personne seule avec enfant(s)
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfant(s)
5	Groupe d'adultes sans enfant
6	Groupe d'adultes avec enfant(s)

Lien avec la personne de référence (colonne 3) :

Choisir un adulte de la famille ou du groupe comme personne de référence et indiquer le lien avec cette personne pour les autres membres de cette famille ou ce groupe. Si la famille ou le groupe ne compte pas d'adulte, indiquer l'un des mineurs. Pour une personne seule, celle-ci est automatiquement personne de référence.

Code	Lien avec la personne de référence
1	Personne de référence
2	Conjoint (marié ou non)
3	Ascendant direct (y compris du conjoint)
4	Autre adulte de la famille
5	Autre adulte sans lien de parenté
6	Enfant accompagnant la famille ou le groupe

Exemples : Pour une personne seule, on indiquera 1 (Personne seule) dans la colonne 2 et 1 (Personne de référence) dans la colonne 3. Pour un couple accompagné de ses deux enfants et de la mère d'un des adultes, on indiquera 6 (Groupe d'adultes avec enfant(s)) dans la colonne 2 pour les cinq personnes du groupe et, dans la colonne 3, on indiquera 1 (Personne de référence) pour le père (ou la mère), 2 (Conjoint) pour la mère (ou le père selon), 6 (Enfant) pour les deux enfants et 3 (Ascendant direct) pour la grand-mère.

Nationalité (colonne 6) :

Code	Nationalité
1	Française
2	Étrangère ressortissante de l'Union européenne
3	Étrangère non ressortissante de l'Union européenne
4	Inconnue

Pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Statut (colonne 7) :

À ne remplir que pour les personnes de nationalité étrangère non ressortissantes de l'Union européenne.

Code	Statut
1	Demandeur d'asile
2	Débouté du droit d'asile
3	Réfugié statutaire
4	Autre
5	Inconnu

Intervention du SIAO (colonne 10) :

Indiquer si le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) est intervenu dans l'orientation de la personne vers l'établissement.

Code	Intervention du SIAO
0	Non
1	Oui
2	Inconnu

Type de place (colonne 11) :

Il s'agit d'indiquer le type d'hébergement ou de logement des personnes décrites, sachant que celles accueillies en urgence ne sont pas à décrire ici. Pour les définitions, se référer à la fiche 2A.

Code	Type de place
1	Place d'insertion
2	Place de stabilisation
3	Logement accompagné
4	Autre place d'hébergement (CADA, accueil mère-enfant...)

Principal motif d'admission (colonne 12) :

Le motif d'admission doit être identique pour l'ensemble des personnes composant une famille ou un groupe.

Code	Motif d'admission
01	Sortir de la rue
02	Sortie de structure d'hébergement
03	Sortie de service psychiatrique
04	Sortie de prison
05	Sortie d'autres institutions
06	Perte de logement (expulsion, vente, rupture de bail...)
07	Logement en surpeuplement
08	Logement insalubre
09	Violence conjugale
10	Rupture conjugale
11	Rupture familiale
12	Travail, études, formation, emploi
13	Demande d'asile
14	Autre

Localisation de l'hébergement ou du logement (colonne 13) :

Code	Localisation
1	Hébergement regroupé (dans l'établissement)
2	Hébergement diffus/éclaté hors hôtel
3	Hébergement en hôtel

Participation financière (colonne 14) :

Code	Participation financière
0	Pas de participation financière
1	Participation selon les ressources de la personne
2	Participation financière forfaitaire
3	Loyer ou redevance

N° d'ordre de la personne	Composition de la famille ou du groupe	Lien avec la personne de référence	Sexe (masculin = 1, féminin = 2)	Année de naissance	Nationalité	Statut	Date d'entrée		Intervention du SIAO	Hébergement ou logement au 15/12/2012				Hébergement ou logement antérieur		Activité au 15/12/2012	Catégorie socioprofessionnelle	Revenu du travail ou de stage	RSA	Principale autre ressource	Assurance maladie												
							Mois	Année		Type de place	Principal motif d'admission	Localisation	Participation financière	Type	Département																		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)												
<i>Exemple</i> : Un couple avec un enfant, de nationalité française, orienté par le SIAO en insertion après avoir été expulsé de son logement et hébergé dans un appartement en ville. Le couple bénéficie du RSA et de la CMU de base et complémentaire																																	
001	4	1	1	1	9	7	6	1		0	7	2	0	1	2	1	1	0	6	2	0	0	3	8	0	1	0	6	0	1	4	2	
002	4	2	2	1	9	7	7	1		0	7	2	0	1	2	1	1	0	6	2	0	0	3	8	0	0	9	5	0	1	4	2	
003	4	6	2	2	0	0	1	1		0	7	2	0	1	2	1	1	0	6	2	0	0	3	8	0	1	7	8	0	1	4	2	
001																																	
002																																	
003																																	
004																																	
005																																	
006																																	
007																																	
008																																	
009																																	
010																																	
011																																	
012																																	
013																																	
014																																	
015																																	
016																																	
017																																	
018																																	
019																																	
020																																	
021																																	
022																																	
023																																	
024																																	
025																																	

Code	Type d'hébergement ou de logement
I. Logement ordinaire	
01	Accédant à la propriété ou propriétaire
02	Locataire d'un logement HLM
03	Locataire ou sous-locataire d'un logement non HLM
04	Hébergé ou logé au domicile des parents ou du conjoint
05	Hébergé dans la famille ou chez des amis, hors domicile des parents ou du conjoint
II. Hébergement social, logement accompagné	
06	Locataire en intermédiation locative
07	En foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants, résidence sociale ou pension de famille
08	Locataire d'un logement conventionné pour l'ALT
09	Hébergé en CADA
10	En hébergement social hors urgence (CHRS, stabilisation, CPH...)
11	En centre d'hébergement d'urgence ou en chambre d'hôtel payée par une association
III. Institution	
12	En établissement médical (hôpital, hôpital psychiatrique...)
13	En établissement pénitentiaire
14	En maison de retraite ou établissement hébergeant des personnes âgées
15	En établissement de la protection de l'enfance ou chez un assistant familial
IV. Autre	
16	À l'hôtel à ses frais, en hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), sans abri
17	Autre type d'hébergement ou de logement
18	Inconnu

Département de l'hébergement ou du logement antérieur (colonne 16) : Utiliser les codes normalisés des départements, sauf pour les codes particuliers suivants :
 9A = Guadeloupe 9F = Mayotte
 9B = Martinique 98 = Collectivité d'outre-mer
 9C = Guyane 99 = Étranger
 9D = La Réunion

Activité au 15/12/2012 (colonne 17) :

Code	Activité
I. En activité professionnelle ou d'insertion	
01	Travaille à son compte
02	Salarié en contrat à durée indéterminée (CDI), y compris intermittent, hors activité d'insertion et contrat aidé
03	Salarié en contrat à durée déterminée (CDD), intérimaire, saisonnier ou en emploi occasionnel, hors activité d'insertion et contrat aidé
04	Salarié en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
05	Salarié en contrat aidé (CUI-CIE, CUI-CAE, CAE-DOM...)
06	En activité d'insertion par l'activité économique (IAE)
07	En activité d'adaptation à la vie active (AVA)
08	Activité professionnelle sans précision connue
II. Sans activité professionnelle	
09	En stage de formation
10	Chômeur inscrit à Pôle emploi
11	Chômeur non inscrit à Pôle emploi
12	Retraité
13	Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle
14	Étudiant
15	Autres inactifs de 16 ans ou plus
III. Enfant ou adolescent de moins de 16 ans	
16	Enfant ou adolescent non scolarisé
17	Enfant ou adolescent scolarisé
IV. Activité inconnue	
18	Inconnue

Catégorie socioprofessionnelle (colonne 18) :
 À remplir pour toute personne décrite, y compris les personnes au chômage ou retraitées (indiquer alors la dernière profession exercée ou la profession recherchée vu les qualifications).

Code	Catégorie socioprofessionnelle
1	Agriculteur exploitant
2	Artisan, commerçant, chef d'entreprise
3	Cadre ou profession intellectuelle supérieure (profession libérale, profession artistique...)
4	Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise...)
5	Employé
6	Ouvrier (qualifié, non qualifié, agricole)
7	N'a jamais travaillé, aucune expérience professionnelle (y compris étudiant)
8	Sans objet (enfant ou adolescent de moins de 16 ans)
9	Inconnue

Revenu du travail ou de stage (colonne 19) :
 Indiquer si la personne décrite perçoit ou non un revenu issu d'un travail en cours ou relatif à un stage (hors retraite, allocation chômage...).

Code	Revenu du travail ou de stage
0	Non
1	Oui
2	Inconnu

Revenu de solidarité active (colonne 20) :

Code	RSA
0	Ne perçoit pas le RSA
1	RSA socle, RSA socle+activité, majoré ou non, y compris RSA Jeune
2	RSA activité seul, majoré ou non, y compris RSA Jeune
3	Inconnu

Principale autre ressource (colonne 21) :

Code	Autre ressource
0	Sans autre ressource personnelle
1	Allocation chômage, allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation équivalente retraite de remplacement (AER-R), allocation temporaire d'attente (ATA) ou allocation mensuelle de subsistance (AMS)
2	Retraite, allocation supplémentaire vieillesse (ASV), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou allocation veuvage (AV)
3	Allocation aux adultes handicapés (AAH), rente accident du travail (rente AT), pension d'invalidité ou allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
4	Prestations familiales
5	Autre allocation
6	Inconnue

Assurance maladie (colonne 22) :

Code	Assurance maladie
1	Couverture de base (sécurité sociale, CMU de base)
2	Couverture de base + CMU Complémentaire
3	Aide médicale d'État (AME)
4	Aucune couverture maladie
5	Inconnue

ES 2012 : ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES EN FAVEUR DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ SOCIALE EN 2012

Notice : Renseigner une ligne par personne à décrire (soit autant de lignes que de personnes pour une famille) en reportant les codes indiqués dans les nomenclatures

N° d'ordre de la personne	Composition de la famille ou du groupe	Lien avec la personne de référence	Sexe (masculin = 1, féminin = 2)	Année de naissance	Nationalité	Statut	Date d'entrée			Date de sortie		Intervention du SIAO	Hébergement ou logement avant la sortie			Type d'hébergement ou de logement antérieur	Destination	Activité à la sortie	Catégorie socioprofessionnelle	Revenu du travail ou de stage	RSA	Principale autre ressource
							Jour	Mois	Année	Jour	Mois		Type de place	Principal motif d'admission	Localisation							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
001																						
002																						
003																						
004																						
005																						
006																						
007																						
008																						
009																						
010																						
011																						
012																						
013																						
014																						
015																						
016																						
017																						
018																						
019																						
020																						
021																						
022																						
023																						
024																						
025																						
026																						
027																						
028																						
029																						

5A Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1A) :

Numéro de fiche 5A : Nombre de fiches 5A renseignées :

La fiche 5A a pour objectif de décrire les sorties définitives de l'établissement au cours de l'année 2012.

Attention : Les personnes qui étaient hébergées sur des places d'urgence ne doivent pas être décrites ici.

En revanche, les personnes qui étaient hébergées dans une section d'accueil mère-enfant d'un établissement accueillant des enfants et jeunes adultes bénéficiaires d'une protection administrative ou judiciaire doivent être décrites sur cette fiche.

Si une personne est sortie plusieurs fois de l'établissement dans l'année, elle doit être décrite autant de fois qu'elle est sortie définitivement.

On vérifiera que le nombre de personnes décrites pour un type d'hébergement ou de logement donné est identique à celui déclaré comme "sorties en 2012" dans la fiche 2A (tableau A, colonne 10).

Si le nombre de personnes à décrire est supérieur à 29, on utilisera plusieurs fiches 5A en les numérotant.

AVANT DE REMPLIR LE TABLEAU, LISEZ ATTENTIVEMENT LES LISTES DE CODES CI-DESSOUS ET SUR LE RABAT.

• **Composition de la famille ou du groupe (colonne 2) :**

On considère comme une famille ou un groupe les personnes hébergées ensemble après avoir formulé conjointement leur demande d'hébergement.

Code	Composition de la famille ou du groupe
1	Personne seule
2	Personne seule avec enfant(s)
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfant(s)
5	Groupe d'adultes sans enfant
6	Groupe d'adultes avec enfant(s)

• **Lien avec la personne de référence (colonne 3) :**

Choisir un adulte de la famille ou du groupe comme personne de référence et indiquer le lien avec cette personne pour les autres membres de cette famille ou ce groupe. Si la famille ou le groupe ne compte pas d'adulte, indiquer l'un des mineurs. Pour une personne seule, celle-ci est automatiquement personne de référence.

Code	Lien avec la personne de référence
1	Personne de référence
2	Conjoint (marié ou non)
3	Ascendant direct (y compris du conjoint)
4	Autre adulte de la famille
5	Autre adulte sans lien de parenté
6	Enfant accompagnant la famille ou le groupe

Exemples : Pour une personne seule, on indiquera 1 (Personne seule) dans la colonne 2 et 1 (Personne de référence) dans la colonne 3. Pour un couple accompagné de ses deux enfants et de la mère d'un des adultes, on indiquera 6 (Groupe d'adultes avec enfant(s)) dans la colonne 2 pour les cinq personnes du groupe et, dans la colonne 3, on indiquera 1 (Personne de référence) pour le père (ou la mère), 2 (Conjoint) pour la mère (ou le père selon), 6 (Enfant) pour les deux enfants et 3 (Ascendant direct) pour la grand-mère.

• **Nationalité (colonne 6) :**

Code	Nationalité
1	Française
2	Étrangère ressortissante de l'Union européenne
3	Étrangère non ressortissante de l'Union européenne
4	Inconnue

Pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie et Suède.

• **Statut (colonne 7) :**

À ne remplir que pour les personnes de nationalité étrangère non ressortissantes de l'Union européenne.

Code	Statut
1	Demandeur d'asile
2	Débouté du droit d'asile
3	Réfugié statutaire
4	Autre
5	Inconnu

• **Intervention du SIAO (colonne 13) :**

Indiquer si le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) est intervenu dans l'orientation de la personne vers l'établissement.

Code	Intervention du SIAO
0	Non
1	Oui
2	Inconnu

• **Type de place (colonne 14) :**

Il s'agit d'indiquer le type d'hébergement ou de logement des personnes décrites quand elles étaient dans l'établissement, sachant que celles accueillies en urgence ne sont pas à décrire ici. Pour les définitions, se référer à la fiche 2A.

Code	Type de place
1	Place d'insertion
2	Place de stabilisation
3	Place en logement accompagné
4	Autre place d'hébergement (CADA, accueil mère-enfant...)

• **Principal motif d'admission (colonne 15) :**

Le motif d'admission doit être identique pour l'ensemble des personnes composant une famille ou un groupe.

Code	Motif d'admission
01	Sortir de la rue
02	Sortie de structure d'hébergement
03	Sortie de service psychiatrique
04	Sortie de prison
05	Sortie d'autres institutions
06	Perte de logement (expulsion, vente, rupture de bail...)
07	Logement en surpeuplement
08	Logement insalubre
09	Violence conjugale
10	Rupture conjugale
11	Rupture familiale
12	Travail, études, formation, emploi
13	Demande d'asile
14	Autre

• **Localisation de l'hébergement ou du logement avant la sortie (colonne 16) :**

Code	Localisation
1	Hébergement regroupé (dans l'établissement)
2	Hébergement diffus/éclaté hors hôtel
3	Hébergement en hôtel

FICHE 5A : SORTIES (HORS URGENCE)

• **Type d'hébergement ou de logement antérieur (colonne 17) et destination (colonne 18) :** Indiquer le type d'hébergement ou de logement juste avant l'entrée dans l'établissement (colonne 15) et le type d'hébergement ou de logement de destination au moment de la sortie (colonne 17).

Code	Type d'hébergement ou de logement
I. Logement ordinaire	
01	Accédant à la propriété ou propriétaire
02	Locataire d'un logement HLM
03	Locataire ou sous-locataire d'un logement non HLM
04	Hébergé ou logé au domicile des parents ou du conjoint
05	Hébergé dans la famille ou chez des amis, hors domicile des parents ou du conjoint
II. Hébergement social, logement accompagné	
06	Locataire en intermédiation locative
07	En foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants, résidence sociale ou pension de famille
08	Locataire d'un logement conventionné pour l'ALT
09	Hébergé en CADA
10	En hébergement social hors urgence (CHRS, stabilisation, CPH...)
11	En centre d'hébergement d'urgence ou en chambre d'hôtel payée par une association
III. Institution	
12	En établissement médical (hôpital, hôpital psychiatrique...)
13	En établissement pénitentiaire
14	En maison de retraite ou établissement hébergeant des personnes âgées
15	En établissement de la protection de l'enfance ou chez un assistant familial
IV. Autre	
16	À l'hôtel à ses frais, en hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), sans abri
17	Autre type d'hébergement ou de logement
18	Inconnu
19	Décès

• **Activité à la sortie (colonne 19) :**

Code	Activité
I. En activité professionnelle ou d'insertion	
01	Travaille à son compte
02	Salarié en contrat à durée indéterminée (CDI), y compris intermittent, hors activité d'insertion et contrat aidé
03	Salarié en contrat à durée déterminée (CDD), intérimaire, saisonnier ou en emploi occasionnel, hors activité d'insertion et contrat aidé
04	Salarié en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
05	Salarié en contrat aidé (CUI-CIE, CUI-CAE, CAE-DOM...)
06	En activité d'insertion par l'activité économique (IAE)
07	En activité d'adaptation à la vie active (AVA)
08	Activité professionnelle sans précision connue
II. Sans activité professionnelle	
09	En stage de formation
10	Chômeur inscrit à Pôle emploi
11	Chômeur non inscrit à Pôle emploi
12	Retraité
13	Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle
14	Étudiant
15	Autres inactifs de 16 ans ou plus
III. Enfant ou adolescent de moins de 16 ans	
16	Enfant ou adolescent non scolarisé
17	Enfant ou adolescent scolarisé
IV. Activité inconnue	
18	Inconnue

• **Catégorie socioprofessionnelle (colonne 20) :** À remplir pour toute personne décrite, y compris les personnes au chômage ou retraitées (indiquer alors la dernière profession exercée ou la profession recherchée vu les qualifications).

Code	Catégorie socioprofessionnelle
1	Agriculteur exploitant
2	Artisan, commerçant, chef d'entreprise
3	Cadre ou profession intellectuelle supérieure (profession libérale, profession artistique...)
4	Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise...)
5	Employé
6	Ouvrier (qualifié, non qualifié, agricole)
7	N'a jamais travaillé, aucune expérience professionnelle (y compris étudiant)
8	Sans objet (enfant ou adolescent de moins de 16 ans)
9	Inconnue

• **Revenu du travail ou de stage (colonne 21) :**

Indiquer si, au moment de sa sortie, la personne décrite percevait ou non un revenu issu d'un travail en cours ou relatif à un stage (hors retraite, allocation chômage...).

Code	Revenu du travail ou de stage
0	Non
1	Oui
2	Inconnu

• **Revenu de solidarité active (colonne 22) :**

Code	RSA
0	Ne perçoit pas le RSA
1	RSA socle, RSA socle+activité, majoré ou non, y compris RSA Jeune
2	RSA activité seul, majoré ou non, y compris RSA Jeune
3	Inconnu

• **Principale autre ressource (colonne 23) :**

Code	Autre ressource
0	Sans autre ressource personnelle
1	Allocation chômage, allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R), allocation temporaire d'attente (ATA) ou allocation mensuelle de subsistance (AMS)
2	Retraite, allocation supplémentaire vieillesse (ASV), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou allocation veuvage (AV)
3	Allocation aux adultes handicapés (AAH), rente accident du travail (rente AT), pension d'invalidité ou allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
4	Prestations familiales
5	Autre allocation
6	Inconnue